

## CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 22 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire de la Commune.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTBOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCEY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Était absent excusé : /

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire : LEBRUN Bettina.

Nombre de Conseillers En exercice : 11, de présents : 11, de votants : 11

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2024**

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 leur a été transmis. S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 mars 2024.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024.

### **2024 04 01 VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2024.

**APPROUVE** à l'unanimité le budget 2024 pour la commune, lequel se résume ainsi :

Section Fonctionnement	419 216.42 €
Section Investissement	630 276.34 €

### **2024 04 02 VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2024.

**APPROUVE** à l'unanimité le budget 2024 pour la commune, lequel se résume ainsi :

Section Fonctionnement	269 121.55 €
Section Investissement	204 075.05 €

## **2024 04 03 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** d'augmenter les taux pour la Taxe Foncière bâti et non bâti, Taxe d'habitation

Les taux de l'année 2024 :

	Base		
Taxe Foncière bâti (TFB)	216 100	46.91 %	101 372.51 €
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	74 600	38.20 %	28 497.20 €
Taxe d'habitation (TH)	10 000	13.10 %	1 310.00 €
TOTAL			131 179.71 €

---

---

### **DEVIS TRAVAUX ECLAIRAGE A LA SALLE DES FETES**

Reporté à un prochain conseil municipal

---

---

### **DEVIS VERIFICATION PERIODIQUE DE SECURITE DES BATIMENTS ET STRUCTURE DE JEUX**

Reporté à un prochain conseil municipal

---

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

- complexe communal : prendre rendez-vous avec la PMI pour les travaux du bâtiment
- Achat machine à laver + sèche-linge pour le complexe communal
- 6 septembre 2024 : cinéma en pleine air
- soirée désherbage : 15 mai

Date à retenir :

- Vendredi 31 mai 2024 : conseil municipal

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h45